Année scolaire 2023-2024

à RETOURNER

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Les informations recueillies sur cette fiche sont enregistrées dans un fichier informatisé par L'école Sainte Marie dans le but de gérer la scolarité de votre enfant. Elles sont conservées pendant toute sa scolarité. Conformément à la loi «RGPD », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant M. Gaboriau, chef d'établissement par mail : direction@lamotheachard-stemarie.fr

Identité de l'enfant

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à ..... Classe : .....

N° de Sécurité sociale : …….....

Situation de famille

☐ mariés ☐ pacsés ☐ vie maritale ☐ séparés ☐ divorcés ☐ veuf(ve)

Pour les parents séparés ou divorcés, merci de joindre une copie de la décision du Juge aux Affaires familiales fixant la résidence de l'enfant et les modalités de l'autorité parentale.

La garde de l'enfant

Nom du père* :	
Prénom* :	
Adresse* :	
Tél* :	Portable* :
Mail * :	
Profession* :	
Employeur* :	
Tel travail * :	

Nom de la mère* :	
nom de jeune fille* :	
Prénom *:	
Adresse* :	
Tél* :	Portable* :
Mail * :	
Profession* :	
Employeur* :	
Tel travail * :	

*** obligatoire et lisible**

Si l'enfant réside en famille d'accueil ou si le responsable légal est un tuteur, merci de compléter l'encadré ci-dessous :

Nom du tuteur ou fam d'acc :	**Prénom :**
Adresse :	
Téléphone :	Portable :
Educateur référent :	Téléphone :
Mail :	

La fratrie de l'enfant

Nom	Prénom	Né(e) le	Lieu de scolarisation

Assurances scolaires

Afin de participer aux différentes activités scolaires, vous devez assurer votre enfant en « responsabilité civile » qui couvre les dommages causés aux autres par votre enfant, et en « individuelle accident » qui couvre votre enfant s'il se blesse lui-même.

RESPONSABILITÉ CIVILE : **Compagnie d'assurance : ….....**

N° de responsabilité civile : ….....

N.B : Vous devez également mentionner sur le contrat de scolarisation la compagnie d'assurance et le n° de responsabilité civile.

INDIVIDUELLE ACCIDENT :

L'école a souscrit à l'assurance « Individuelle accident » pour l'ensemble des élèves de l'école auprès de la Mutuelle Saint Christophe (MSC). Vous pouvez télécharger votre attestation sur le site de la MSC sur l'espace Parents. (se reporter au document d'information « Mutuelle St Christophe » joint dans le dossier de rentrée).

Informations médicales

MERCI DE COMPLETER CET ENCART même si vous estimez que les informations ont déjà été données les années précédentes :

Mettre une croix dans les cases			*Si oui, préciser*
Mon enfant dispose d'un PAI (projet d'accueil individualisé)			
Traitement médical longue durée,			
Maladie chronique (asthme, convulsions, diabète, …)			
Allergies (médicaments, aliments, autres, …)			
Toutes difficultés de santé (appareil, opération, accident, …)			

Médecin traitant	**Nom / Prénom :**
Commune :	Tel (fixe et/ou port) **:**

En cas d'urgence ou de maladie et en cas d'absence des parents, personnes à prévenir en ordre de priorité :

	1er	2ème	3ème
Nom et prénom			
Lien avec l'enfant			
Tel personnel			
Tel portable ou pro			

Autorisation d'hospitalisation

Nous soussignés, ……..……..……, autorisons M GABORIAU André-Jacques, chef d'établissement de l'École privée Sainte Marie de la Mothe Achard, à prendre, en cas d'accident grave, toutes décisions d'hospitalisation et d'interventions cliniques jugées indispensables et urgentes par le médecin appelé et consulté. La présente autorisation vaut pour les enfants scolarisés dans l'établissement.

Lieu d'hospitalisation souhaité : ……

Cette autorisation vaut en cas d'impossibilité de me joindre (ou de joindre mon conjoint).

Autres Autorisations

AUTORISATION PARENTATALE POUR LE DROIT A L'IMAGE

☐ Nous autorisons dans le cadre des activités réalisées en classe par les élèves, la diffusion de textes, de photographies, d'enregistrements audio ou vidéo, ou de créations de toute nature, concernant notre enfant, dans le but strictement pédagogique et éducatif. Ces documents pourront être diffusés sur le site web de l'école.

AUTORISATION PARENTALE POUR UN VOYAGE OU UNE SORTIE SCOLAIRE

☐ Nous l'autorisons à participer aux différentes sorties organisées par l'école.

☐ Nous autorisons également les accompagnateurs responsables de la sortie à prendre toutes les décisions de soins, d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un médecin.

AUTORISATION PARENTALE DE PRISE EN CHARGE

Votre enfant est-il autorisé à quitter l'école tout seul le midi ? oui ❒ non ❒

Votre enfant est-il autorisé à quitter l'école tout seul le soir ? oui ❒ non ❒

Si non, en cas d'absence des parents, quelles sont les personnes autorisées à venir chercher l'enfant le midi et/ou le soir ?

NOM	PRÉNOM	PARENTÉ

Attention : tout changement devra être signalé par écrit.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) – de la Petite Section au CM2

Les APC recouvrent 3 réalités : aide aux enfants en difficultés, aide au travail personnel et activités en lien avec le projet d'école.

Pour l'année scolaire à venir, des temps de « coups de pouce » seront assurés par les enseignants pour les élèves rencontrant une difficulté ponctuelle.

Les APC s'adressent aux élèves de la Petite Section au CM2. Etant donné qu'il s'agit d'activités qui viennent compléter le temps d'enseignement, la participation des élèves est soumise à autorisation des parents. Dans un souci d'optimisation de notre organisation, l'autorisation de participer aux APC est donnée pour l'année complète.

Mme & Mr …….. représentants légaux de ……

❑ acceptent que leur enfant participe aux APC. **❑ refusent que leur enfant participe aux APC.**

La périscolaire

Votre enfant aura recours à la périscolaire le matin :

❒ Oui, régulièrement. ❒ Oui, occasionnellement. ❒ Non

Si « oui, régulièrement », heure approximative d'arrivée *: ❒ 7h30 ❒ 7h45 ❒ 8h00 ❒ 8h15 ❒ 8h30*

Votre enfant aura recours à la périscolaire le soir :

❒ Oui, régulièrement. ❒ Oui, occasionnellement. ❒ Non

Si « oui, régulièrement », heure approximative de départ *: ❒ 17h15 ❒ 17h30 ❒ 17h45 ❒ 18h00 ❒ 18h15 ❒ 18h30 ❒ 18h45*

Contrat de scolarisation et Règlement intérieur de l'école et de la périscolaire

Nous soussignons, ……, reconnaissons avoir pris connaissance du contrat de scolarisation, du règlement intérieur de l'école ainsi que celui de la périscolaire et nous engageons à les respecter.

Parcours religieux

❑ est baptisé(e) ❑ n'est pas baptisé(e) ❑ a communié ❑ n'a pas communié

Afin de respecter les convictions de chacun et le cheminement de votre enfant, différentes propositions vous sont faites **à partir du CE1**.

Qu'est-ce que la catéchèse ?
C'est un temps proposé aux enfants qui souhaitent **cheminer vers la foi chrétienne**. Les catéchistes font découvrir qui est Jésus et comment celui-ci les accompagne et les guide dans leur vie. La catéchèse essaye de faire grandir une vie de foi chez l'enfant. Ces temps de catéchèse impliquent les enfants dans une **démarche de croyance en Jésus**. Ils **permettent** (mais n'obligent pas) **la préparation aux Sacrements** : baptême, première communion et profession de foi. Ils se vivent avec l'aide de catéchistes et des enseignants volontaires, en lien avec la communauté paroissiale. La préparation aux sacrements se fait en dehors des temps scolaire mais en lien avec la catéchèse scolaire.

Qu'est-ce que la culture chrétienne ?
Elle a pour but d'apporter des connaissances sur la religion chrétienne et les autres religions. C'est un cours d'histoire qui fait découvrir le sens des rites et des pratiques des croyants. **Elle n'amène pas les enfants vers un chemin de foi. Elle ne prépare pas aux sacrements.**

Mon enfant est en CE1, CE2, CM1 ou CM2 et il choisit pour 2023-2024 : ❑ catéchèse ❑ culture chrétienne

❑ Nous confirmons faire baptiser notre enfant.

Si votre enfant est en âge de faire sa 1ère communion :
❑ Nous confirmons que notre enfant participera à la préparation au sacrement de la 1ère communion.
❑ Nous confirmons que notre enfant ne participera pas à la préparation au sacrement de la 1ère communion.

Si votre enfant est en âge de faire sa profession de foi :
❑ Nous confirmons que notre enfant participera à la préparation au sacrement de la profession de foi.
❑ Nous confirmons que notre enfant ne participera pas à la préparation au sacrement de la profession de foi.

Une participation à l'année de 8€ est demandée à la famille. Cette somme est intégrée au montant des rétributions.

Nous déclarons exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Le ……, Signature des deux parents / du responsable légal :

A ……..

Après avoir rempli et signer ce document, merci d'en faire une photocopie et de remettre l'original au chef d'établissement de l'école accueillant votre enfant.

Vos informations étant confidentielles, cette fiche ne peut être modifiée que par vos soins et ne peut pas être communiquée à d'autres structures.

☐ ***En soumettant ce formulaire j'accepte que les informations saisies soient exploitées dans le cadre de la scolarité de mon enfant.***

Pour connaître et exercer vos droits, notamment de retrait de votre consentement à l'utilisation des données collectées par cette fiche, veuillez consulter notre politique de confidentialité sur notre site internet (lamotheachard-stemarie.fr)